

COMMUNIQUÉ

Le 17 juillet 2024

Une nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en Haute-Loire, au service de l'accès aux soins et de la santé des habitants

Ce jeudi 17 juillet 2024, Laurène PIN, Directrice Adjointe de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Loire, Serge FAYOLLE, Directeur départemental Haute-Loire de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et le Docteur Julien PEYRARD, médecin généraliste et président de la Communauté professionnelle territoriale de santé ont signé le contrat de financement de la CPTS Entre Loire et Sucs, 5^{ème} CPTS créée dans le département.

Dans l'objectif d'améliorer l'accès aux soins et la santé, la CPAM de la Haute-Loire et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes assurent la promotion de l'exercice coordonné en santé, par la création de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

En effet, l'Assurance Maladie et l'ARS incitent et accompagnent les équipes de professionnels de santé qui souhaitent organiser le lien entre la médecine de ville et l'hôpital et associer les acteurs du médico-social et du social pour une prise en charge optimale du parcours de soins d'une population sur un territoire défini.

Ce sont les professionnels de santé du premier recours (médecine de ville) du territoire qui sont à l'initiative de la création de ces organisations, appelées Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), regroupant des acteurs de la santé qui coordonnent leurs pratiques autour des besoins de santé identifiés d'un territoire. Les CPTS ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé des habitants et aux besoins des professionnels de santé.

Les CPTS bénéficient d'un financement annuel de l'Assurance maladie déterminé en fonction du nombre d'habitants couverts, pouvant aller de 287 500 € (moins de 40 000 habitants) à 580 000 € (plus de 175 000 habitants), sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord.

Interview Serge FAYOLLE, Directeur de la délégation territoriale de la Haute-Loire, ARS Auvergne-Rhône-Alpes

« Tout au long du contrat, des points d'échanges réguliers sont prévus avec les représentants des CPTS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Loire et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes afin de suivre la mise en place des actions et objectifs fixés, avec la possibilité de les adapter.

Ces derniers concernent la réalisation de missions au bénéfice du patient telles que l'accès à un médecin traitant, aux soins non programmés en journée, l'organisation de parcours pluri professionnels, la gestion de crises sanitaires et le développement d'actions coordonnées de prévention.

Des missions complémentaires peuvent également être déployées par la CPTS en vue d'améliorer la qualité et la pertinence des soins ainsi que l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire. »

Interview Laurène PIN, directrice adjointe de la CPAM de la Haute-Loire

« L'Assurance Maladie est convaincue que l'exercice coordonné est indispensable pour répondre aux enjeux de santé d'un territoire, et consacre donc des financements importants pour soutenir les CPTS.

La CPTS Entre Loire et Sucs est la 6^{ème} CPTS du département et permet d'atteindre un taux de couverture de près de 97% de la population attiligérienne. Du fait du nombre d'habitants de son territoire, cette CPTS pourra prétendre à un financement annuel de 382 500 euros.

Nous travaillons avec l'ARS pour à la fois poursuivre le déploiement des CPTS, mailler la totalité du territoire et accompagner les CPTS existantes dans la mise en œuvre de leurs projets, avec une attention particulière du côté de l'Assurance Maladie sur l'accès à un médecin traitant. L'existence de CPTS est d'ailleurs un facteur important dans le choix du territoire d'installation de professionnels de santé en libéral.

Merci et bravo au Dr Peyrard et à toute l'équipe de la CPTS Entre Loire et Sucs pour cet engagement en faveur de la santé sur le territoire Est du département ».

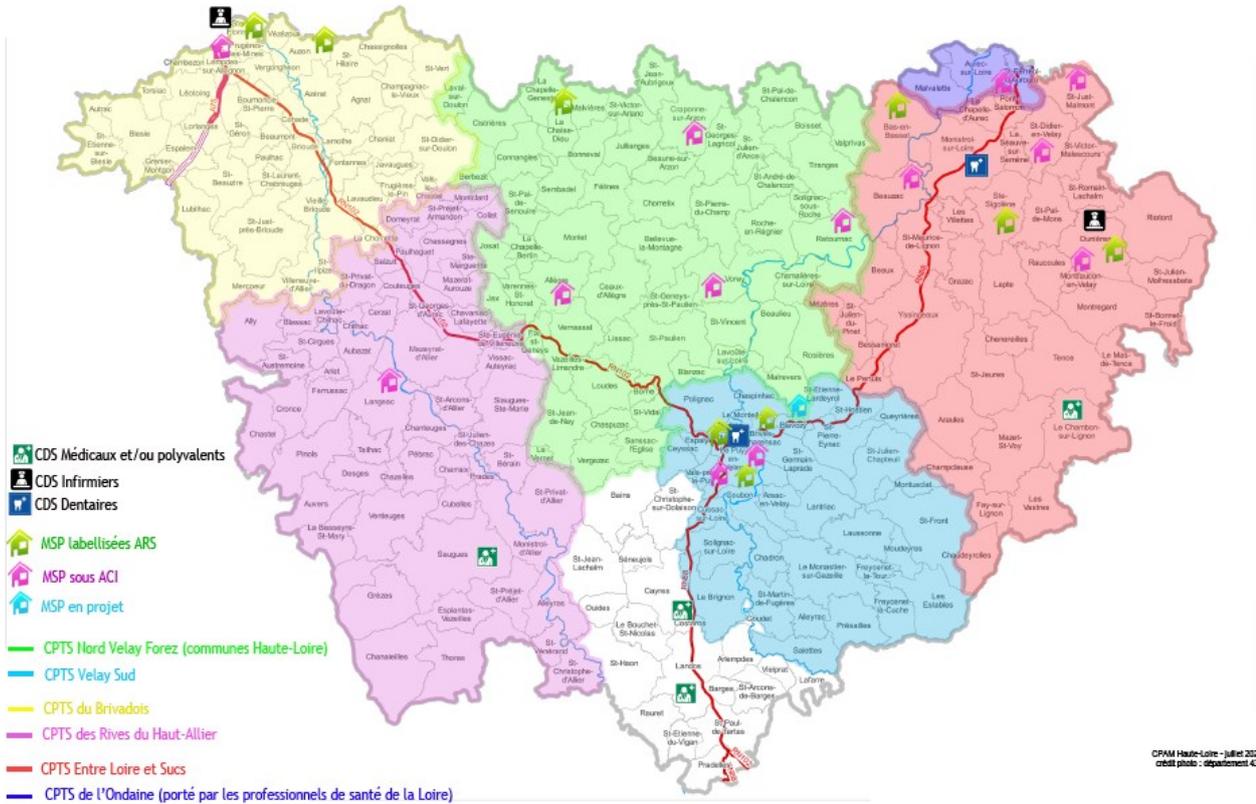
Interview Dr Peyrard

« Nous sommes ravis de compter déjà 88 adhérents au sein de la CPTS Entre Loire et Sucs, dont l'Hôpital d'Yssingaux. Cette diversité de professionnels de santé enrichit notre communauté et renforce notre capacité à offrir des soins de qualité.

La CPTS Entre Loire et Sucs se distingue par plusieurs initiatives clés. Nous allons mettre en place un guichet unique pour simplifier la recherche d'un médecin traitant. Ainsi, les patients et professionnels de santé pourront être mis en relation plus facilement. De plus, nous développerons des outils destinés aux professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des patients, notamment pour des situations délicates, en proposant, par exemple, des créneaux plus rapides pour les suites d'AVC. Nous allons également créer des fiches navettes partenaires avec des hôpitaux tels que l'Hôpital du Gier à Saint-Chamond ou le Centre de traitement du cancer Léon Bérard à Lyon pour améliorer la coordination des soins.

Nous aborderons également plusieurs sujets de prévention essentiels comme la prévention du diabète et la promotion de la santé mentale. Ces initiatives sont cruciales pour améliorer la santé de notre communauté et prévenir les complications à long terme. »





Contacts presse :

Caisse primaire d'assurance maladie

Mme Lucie OLIVIER - Attachée de Direction

04.71.07.58.50 - 06.60.55.05.11

communication.cpam-haute-loire@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Service presse :

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS Entre Loire et Sucs

Natacha DAVID

Coordinatrice CPTS Entre Loire et Sucs

coordinatrice@cptsentreloireetsucs.fr